

**PERMANENCES ACCUEILLIES AU SEIN DE VOTRE
RELAIS SERVICE PUBLICS**

Organismes	Jours	Horaires
ADIL 24 (informations juridiques liées au logement)	1 ^{er} mercredi du mois	9h – 12h
Association Alzheimer Dordogne	1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi du mois	10h-12h
CARSAT (Caisse Retraite)	Sur RdV : 3960 uniquement	
Conciliateur Bureau ouvert de 13h30 à 16h	Contact Téléphonique : 05 53 06 39 33	
Conseiller Général du canton de Montignac	1 ^{er} lundi du mois	9h-11h
CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) CAF	S'adresser au Point Public	9h - 12h
Infodroits (informations juridiques)	Sur RdV 05 53 35 34 03 2 ^{ème} jeudi du mois	14h-16h
INSUP Formation	Sur RDV après prescription P.E Tél : 05 53 31 56 22	
Mission Locale du Périgord Noir (emploi-formation jeunes)	Contact Téléphonique : 05 53 50 82 44	
Mutualité Sociale Agricole (prestations santé, familiales, retraite, action sociales, cotisations)	Contact Téléphonique 05 53 02 67 00	9h-12h 14h-16h
Pact-Arim/ ANAH (aides à l'amélioration de l'habitat, conseils sur les économies d'énergie)	Contact Téléphonique : 05 53 06 81 20 05 53 45 56 00	
Pôle Emploi	3949 ou Sans RdV le 3 ^{ème} vendredi du mois	
FNATH	2 ^{ème} mardi du mois	9h à 10h



Votre point de contact avec toutes les administrations



Besoin d'aide dans vos démarches administratives ?

Le Relais Services Publics est là !



La possibilité, d'être accueilli, d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics. Le RSP offre une aide personnalisée pour les dossiers CAF (APL), CPAM (CMU), inscription et actualisation à Pôle Emploi, dossier retraite... Prise de RDV, connexion à internet.

**Relais services Publics de Montignac (RSP)
Point Information jeunesse (PIJ)
Place Yvon Delbos
24290 MONTIGNAC
Tél : 05 53 51 79 90 – Fax : 05 53 50 48 99
M@il: rsp.montignac@orange.fr**

Le RSP est ouvert tous les jours aux horaires suivants :

Lundi : 9h - 12h et **sur rendez-vous.**

Mardi : 9h – 12h

Mercredi : 9h – 12h et 14h – 18h

Jeudi : 9h – 12h

Vendredi : 9h30 – 12h **et sur rendez-vous de 14h – 16h30**

N'hésitez pas à prendre rendez-vous au RSP en appelant le 05 53 51 79 90.

Votre point de contact avec toutes les administrations

Les Relais Services Publics :

Pour faire quoi ?

C'est la possibilité, en un même lieu, d'être accueilli par un agent, d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics.

Vous pouvez :

- Obtenir des renseignements administratifs de tout ordre
- Obtenir des explications sur le langage administratif et les courriers,
- Être accompagné dans vos démarches :
 - pour effectuer vos démarches en ligne,
- Les formalités pour les documents d'identité...
 - pour obtenir un formulaire et sa notice,
 - pour vous aider à constituer un dossier,
- Suivre votre dossier personnel pour les administrations qui ont ouvert le suivi de dossier sur internet,
- Obtenir un rendez-vous avec un agent d'une administration, si votre demande le nécessite.

Comment ça marche ?

Un agent vous accueille aimablement.

Il ne sait pas tout, mais il sait

1. chercher,
2. vous orienter,
3. vous conseiller et vous aider.

Les principales prestations pour lesquelles vous pouvez être aidé sont :

- Les allocations familiales
- La couverture en cas de maladie ou d'hospitalisation,
- Les renseignements sur la retraite,
- Les indemnités en cas de chômage,
- L'aide pour la recherche d'un emploi ou la recherche d'un salarié,

**Les Relais Services Publics respectent
une charte nationale de qualité
disponible sur place.**

Ses Partenaires

